



Terminologie relative à la conservation de la biodiversité *in situ*

Benoit Limoges, Gaétane Boisseau, Louise Gratton and Robert Kasisi

Volume 137, Number 2, Summer 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015490ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015490ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (print)

1929-3208 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité *in situ*. *Le Naturaliste canadien*, 137(2), 21–27. <https://doi.org/10.7202/1015490ar>

Article abstract

Depuis quelques années, nous constatons des différences de signification ainsi qu'une certaine ambiguïté sémantique concernant divers termes liés au domaine de la conservation de la biodiversité *in situ*. Le sens de ces termes varie en fonction du domaine d'activité, du type d'organisation, voire des valeurs personnelles et culturelles. Force est de constater qu'au final, il en résulte parfois une incompréhension qui peut éventuellement compromettre l'atteinte des objectifs poursuivis. À partir d'une revue de littérature sur des termes tels que *conservation*, *préservation*, *protection*, etc., un groupe de spécialistes de divers horizons a élaboré un lexique composé de définitions relatives à la conservation *in situ* qui reflètent l'état de l'art dans le domaine. Ce lexique devrait permettre de recadrer et de préciser certains termes usuels et d'en arriver à un sens commun afin de mieux répondre aux impératifs de la conservation de la biodiversité.

Terminologie relative à la conservation de la biodiversité *in situ*

Benoit Limoges, Gaétane Boisseau, Louise Gratton et Robert Kasisi

Résumé

Depuis quelques années, nous constatons des différences de signification ainsi qu'une certaine ambiguïté sémantique concernant divers termes liés au domaine de la conservation de la biodiversité *in situ*. Le sens de ces termes varie en fonction du domaine d'activité, du type d'organisation, voire des valeurs personnelles et culturelles. Force est de constater qu'au final, il en résulte parfois une incompréhension qui peut éventuellement compromettre l'atteinte des objectifs poursuivis. À partir d'une revue de littérature sur des termes tels que *conservation*, *préservation*, *protection*, etc., un groupe de spécialistes de divers horizons a élaboré un lexique composé de définitions relatives à la conservation *in situ* qui reflètent l'état de l'art dans le domaine. Ce lexique devrait permettre de recadrer et de préciser certains termes usuels et d'en arriver à un sens commun afin de mieux répondre aux impératifs de la conservation de la biodiversité.

MOTS CLÉS : biodiversité, conservation, définition, développement durable, lexique

Introduction

Que ce soit en aménagement du territoire, en foresterie ou en gestion intégrée des ressources, la *conservation de la biodiversité* se trouve souvent au cœur du débat. Outre le vocable *conservation*, des termes comme *protection*, *préservation*, *restauration*, *intégrité écologique*, et bien d'autres émaillent les discussions. Or, en fonction du domaine d'activité, de la culture organisationnelle, voire des valeurs personnelles, force est de constater que chacun des termes évoqués précédemment revêt un sens plus ou moins précis et une couleur particulière. De plus, il faut mentionner l'absence de lexique dans la plupart des stratégies et documents officiels relatifs à la conservation. Au final, il en résulte une incompréhension qui peut éventuellement compromettre l'atteinte des objectifs.

À ce jour, la majorité des États de la planète ont ratifié la Convention sur la diversité biologique. Les pays signataires s'engagent ainsi à adapter leurs lois et réglementations aux prescriptions de ladite convention. Dès lors, nous comprenons la nécessité de clarifier le sens des vocables usuels relatifs à la conservation de la biodiversité afin de garantir une harmonisation des différents programmes et initiatives, notamment au Québec, où l'on observe une certaine ambiguïté sémantique.

Plusieurs personnes et organisations québécoises actuellement actives dans des initiatives relatives à la conservation vivent cette difficulté et ressentent la nécessité d'un langage commun en matière de conservation. À titre d'exemple, citons les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), qui élaborent leur planification stratégique dans toutes les régions du Québec. Nous pouvons également mentionner l'exemple de l'organisme Corridor appalachien, qui coordonne actuellement une démarche

visant à harmoniser les pratiques de la foresterie et celles de la conservation en territoire privé. En outre, le besoin de clarifier les termes dans la planification et la gestion des aires protégées s'impose de plus en plus. La nécessité de disposer d'une base commune de langage a donc rapidement émergé. Cette problématique se vit ailleurs aussi dans la francophonie ainsi que dans le milieu universitaire.

Dans ce contexte, la nécessité de disposer d'un langage commun en matière de conservation de la biodiversité à l'échelle du Québec est devenue évidente pour la majorité des intervenants concernés. Les définitions retenues pourraient éventuellement être intégrées dans le Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française et faire l'objet d'un glossaire de la conservation.

Un des principaux objectifs de notre initiative est de clarifier et de systématiser la terminologie afin de permettre aux intervenants impliqués dans le domaine de la conservation de poursuivre leurs travaux sur des assises plus claires. Le but du présent exercice est de produire un document à l'usage de tous et de réconcilier les divers organismes ayant des champs d'activité propres plus ou moins spécialisés autour d'une base de langage commune et cohérente, utilisable par l'ensemble des organismes impliqués de près ou de loin dans le domaine de la conservation de la biodiversité au Québec.

Benoit Limoges est directeur, biodiversité et gestion écosystémique, chez SNC-Lavalin Environnement.

Benoit.Limoges@snclavalin.com

Gaétane Boisseau est consultante indépendante en conservation. Louise Gratton était, au moment des travaux, directrice de la science chez Conservation de la nature – Région du Québec. Elle est maintenant consultante en écologie. Robert Kasisi est professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Méthodologie

Le lexique présenté ci-après tente de s'appuyer sur les pratiques existantes dans le domaine de la conservation. À cette fin, il a été jugé pertinent de mener une démarche participative impliquant des experts de divers horizons, notamment des praticiens qui contribuent quotidiennement sur différentes scènes à la conservation de la biodiversité, certains d'entre eux étant impliqués dans les démarches mentionnées précédemment. Ces experts ont été réunis au sein d'un groupe de travail, auquel se sont joints 2 terminologies de l'Office québécois de la langue française.

Dans un premier temps, une revue de la littérature a été préparée sur le sujet. Pour une douzaine de termes reliés à la conservation, différentes définitions issues de la littérature ont été compilées. Ce document a servi de base de discussion visant à établir une définition concertée et une mise en contexte pour chacun des termes.

Cette revue de la littérature a été transmise à chacun des membres du groupe de travail. Par la suite, 3 rencontres de concertation, tenues les 29 avril, 6 et 18 mai 2011, ont permis d'amorcer la recherche d'un consensus sur le sens de chacun des termes. Des échanges par médias électroniques se sont poursuivis dans la foulée, l'objectif étant d'obtenir un consensus entre les experts constituant le groupe de travail. Comme chacune des définitions que nous proposons est le résultat de réflexions associées à de multiples références scientifiques, nous référons le lecteur à la bibliographie pour connaître l'ensemble de nos sources.

Les experts réunis au sein du groupe de travail œuvrent, en majorité, dans la conservation *in situ*. C'est en grande partie pourquoi le champ d'expertise abordé dans ce lexique se limite à ce domaine. En effet, le domaine de la conservation dite *ex situ* semblait selon toute vraisemblance ne pas nécessiter un tel lexique, étant donné que les pratiques qui en font partie sont bien encadrées par des normes régies notamment par des associations muséales.

Domaine : Conservation de la biodiversité

Sous-domaine : Conservation *in situ*

Plusieurs des termes présentés dans ce lexique sont utilisés dans des domaines d'application différents de celui de la conservation de la biodiversité. C'est pourquoi les définitions proposées ici doivent toujours être interprétées dans le contexte de la conservation, de la gestion des ressources biologiques et du développement durable. Dans plusieurs cas, les termes définis contiennent l'épithète *durable* dans le but de les distinguer de leur signification traditionnelle et de les situer dans la mouvance actuelle du développement durable.

Alors que le terme *conservation* est le premier à être défini au lexique, celui de *biodiversité* ne nous a pas semblé nécessiter une définition. Notons tout de même que la diversité biologique, synonyme de biodiversité, comprend la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique.

Lexique

CONSERVATION

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (figure 1).

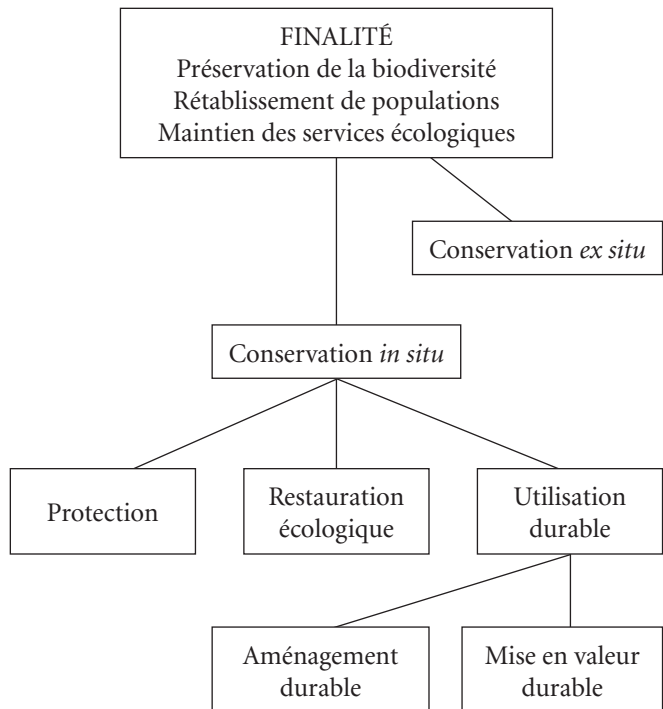


Figure 1. Schéma conceptuel des principaux termes définis dans cet article.

Note

Cette définition exclut volontairement la *mise en valeur durable* et l'*aménagement durable*, puisque ces concepts sont inclus dans celui d'*utilisation durable*.

Exemple

Conservation volontaire est une expression québécoise incluant diverses activités menées par le secteur privé visant la préservation de la biodiversité. C'est une adaptation du terme *private stewardship*. La conservation volontaire peut prendre la forme de mesures légales de protection, comme les servitudes.

PROTECTION

Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité.

Note

La protection inclut des mesures d'intensité variable et de tout ordre, tant des aménagements physiques (clôture, sentiers de surveillance, etc.), des outils légaux (statut d'aires protégées, désignation d'espèces, etc.), l'utilisation de

ressources humaines (tournée d'inspection par des agents de protection, etc.) que la sensibilisation.

Note

La protection peut intégrer certaines activités propres à l'*entretien* des sites naturels.

Exemple

La protection des espèces, habitats et écosystèmes au sein des parcs nationaux par l'application, entre autres, d'un zonage du territoire stipulant les activités permises ou interdites dans des aires délimitées.

PROTECTION INTÉGRALE

Ensemble de moyens visant à maintenir le plus intact possible un écosystème en y évitant pratiquement toute activité humaine.

Note

La protection intégrale est habituellement appliquée pour des écosystèmes sensibles ou témoins. Elle vise à éviter toute utilisation humaine d'un écosystème. Dans les zones naturelles soumises à la protection intégrale, il n'y a aucune activité qui y soit habituellement permise autre que la recherche scientifique sans prélèvement ni modification du milieu qui y soit permise.

Note

La protection intégrale est un des moyens d'atteindre un objectif de préservation de la biodiversité. Le terme *préservation* serait à éviter pour désigner la vocation de zones protégées intégralement à l'intérieur d'aires protégées, par exemple les zones de préservation intégrale du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent ou celles de préservation extrême dans les parcs nationaux du Québec.

Synonyme

Protection stricte, protection forte, protection totale.

Exemple

Au Québec, les réserves écologiques constituent des territoires voués à la préservation de la biodiversité par le biais d'une protection intégrale définie par la Loi sur les réserves écologiques.

PRÉSERVATION

Maintien à long terme d'éléments de la biodiversité et de leur dynamique naturelle.

Note

La préservation de la biodiversité est la finalité, le résultat visé par les actions de conservation de la biodiversité.

Note

L'utilisation du terme *préservation* comme synonyme de *protection intégrale* serait un emprunt à l'anglais.

Exemple

Depuis plus d'un siècle, des mesures de protection ont permis la préservation du Boisé-des-Muir jusqu'à nos jours.

Exemple

Des quotas négociés avec la Fédération de producteurs avicoles ont permis de favoriser la préservation d'une variété patrimoniale, la poule Chanteclerc.

ENTRETIEN (D'UN PARC OU D'UN ESPACE VERT)

Ensemble d'interventions visant à maintenir un écosystème dans un état naturel souhaité.

Note

L'état souhaité peut se définir en fonction de la naturalité, ce qui rapproche ici l'entretien du concept de *protection*, mais aussi en fonction de critères d'esthétique ou de sécurité. Ce concept est donc plutôt usité dans un contexte d'urbanité ou dans un site naturel mis en valeur par des aménagements comme des sentiers ou des belvédères.

Exemple

L'entretien d'un espace vert passe par l'enlèvement d'espèces exotiques envahissantes, par la lutte contre les ravageurs, mais aussi par le désherbage ou l'abattage de chicots dangereux pour les usagers, ce dernier cas pouvant constituer une atteinte à la biodiversité.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Ensemble d'actions visant, à terme, à rétablir un caractère plus naturel à un écosystème dégradé ou artificialisé, en ce qui concerne sa composition, sa structure, sa dynamique et ses fonctions écologiques.

Note

Les actions de restauration peuvent amorcer ou accélérer les processus écologiques comme la régénération naturelle, par le biais de la plantation d'espèces indigènes.

Note

Il ne faut pas confondre le concept de *restauration* avec celui de *réhabilitation*, qui désigne plutôt l'établissement de caractéristiques naturelles minimales à un site contaminé ou complètement artificialisé.

Exemple

La restauration de milieux humides qui ont pu être altérés par le drainage ou le remblayage permet de récupérer leurs fonctions écologiques et hydrologiques.

RÉTABLISSEMENT

Processus au cours duquel le déclin d'une espèce, d'une variété ou d'une population est jugulé et renversé jusqu'à ce que sa survie à l'état sauvage soit assurée.

Note

Un plan de rétablissement est composé des moyens à mettre en œuvre pour contrer les principales menaces ayant conduit au déclin d'un élément de la biodiversité en situation précaire afin qu'il puisse se rétablir, c'est-à-dire qu'il retrouve un effectif suffisant pour se maintenir de façon naturelle à long terme. Les différentes pratiques de *conservation*, soit la *protection*, la *restauration* et l'*utilisation durable* peuvent faire partie d'un plan de rétablissement.

Note

La *restauration* est un outil pour le rétablissement. Nous ne procédons pas à la restauration d'une espèce, mais plutôt à la restauration de son habitat dans un objectif de rétablissement.

Exemple

Le rétablissement du caribou de la Gaspésie est supervisé par l'équipe en charge de mettre en œuvre son plan de rétablissement. Ce plan comprend notamment des mesures pour contrôler la population de prédateurs dans son habitat.

RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE

Ensemble d'actions qui visent à redonner à un site dégradé, contaminé ou complètement artificialisé certaines caractéristiques naturelles minimales.

Exemple

La réhabilitation d'écosystèmes semi-naturels sur les terroirs de résidus miniers.

Exemple

La Politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés.

GESTION DURABLE

Ensemble d'actions portant sur un territoire délimité ou sur des ressources particulières et posées en vue d'atteindre des objectifs sociaux, environnementaux et économiques, conformément aux principes de développement durable.

Note

La gestion par écosystème, ou gestion écosystémique, un outil de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, est un exemple de gestion durable.

Exemple

La gestion durable des forêts vise la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, à toutes les échelles, tout en répondant à des besoins socioéconomiques d'utilisation des diverses ressources forestières.

UTILISATION DURABLE

Usage d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudice à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité.

Note

L'utilisation durable peut ou non inclure des activités de prélèvement. S'il y a prélèvement, celui-ci n'excède pas la capacité de renouvellement de la ressource biologique, c'est-à-dire qu'elle est prélevée en prenant soin de ne pas causer un déclin persistant de sa population ou une atteinte à sa santé. Par ailleurs, qu'il y ait prélèvement ou non, l'utilisation durable d'une ressource ne doit pas affecter significativement les espèces ou les fonctions écologiques pouvant être touchées indirectement par cette activité.

Note

L'*utilisation durable* inclut l'*aménagement durable* des ressources biologiques (foresterie, agriculture, etc.), la *mise en valeur durable* et d'autres pratiques socioculturelles, comme la collecte de produits forestiers non ligneux ou la tenue de cérémonies dans des forêts sacrées (figure 1).

Note

Nous observons que, de plus en plus souvent, le terme *utilisation durable* inclut des considérations d'ordre socio-économique conformément aux principes de développement durable.

Note linguistique

Le terme *utilisation soutenable* est à éviter, car l'adjectif *soutenable*, de l'anglais *sustainable*, n'est pas adapté pour qualifier le concept en question. En français, l'adjectif *soutenable* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps.

Exemple

L'utilisation durable de la sauvagine permet son prélèvement par la chasse selon des quotas qui s'assurent de la pérennité des populations touchées.

MISE EN VALEUR DURABLE

Ensemble des interventions visant à favoriser l'utilisation durable d'un écosystème ou d'une ressource biologique ne causant pas ou peu de préjudice à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité, conformément aux principes de développement durable.

Note

Une ressource biologique mise en valeur peut être prélevée ou non. Elle peut être mise en valeur *in situ* ou *ex situ*. La mise en valeur durable peut comprendre des actions de nature économique, récréative, éducative, spirituelle ou culturelle.

Note

Les aménagements conduisant à la conversion d'un milieu naturel, à des fins agricoles ou hydroélectriques par exemple, et induisant une perte significative de biodiversité, ne correspondent pas à de la mise en valeur durable. Cela n'empêche pas une activité économique d'être qualifiée de durable, par exemple, l'agriculture durable qui vise à réduire ses impacts en matière environnementale et sociale.

Exemple

La mise en valeur récréotouristique d'un site naturel, par des aménagements comme des sentiers ou des belvédères, est un exemple de mise en valeur *in situ*.

Exemple

La mise en valeur durable d'une forêt peut inclure différentes actions, par exemple, le prélèvement de produits forestiers non ligneux.

AMÉNAGEMENT DURABLE

Ensemble d'interventions sur l'écosystème visant à maintenir ou à augmenter la productivité de ressources biologiques ou d'autres services écologiques et ne causant pas ou peu de préjudice à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité, conformément aux principes de développement durable.

Note

L'aménagement durable inclut des mesures de *protection* des écosystèmes fragiles ou de certains éléments vulnérables de la biodiversité.

Exemple

L'aménagement durable pour la faune peut se réaliser par des activités de restauration d'habitat, notamment la restauration de frayères, ou par des travaux visant à améliorer l'habitat, par exemple par des pratiques forestières visant à créer de meilleures conditions d'abri hivernal pour le cerf de Virginie.

Exemple

L'aménagement durable de la forêt permet de tirer avantage de ses ressources (bois, faune, produits non ligneux, etc.) tout en assurant sa viabilité à long terme.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Exercice visant à organiser l'aménagement et la mise en valeur d'un territoire et de ses ressources naturelles, basé sur la connaissance des usages potentiels et des contraintes, comme la fragilité des écosystèmes et la vulnérabilité des espèces.

Note

Ce type de planification se fait en intégrant aux caractéristiques environnementales propres à un territoire donné les paramètres sociaux et économiques, par exemple le respect des droits déjà concédés ou les projets de développement en cours de préparation.

Exemple

Le MDDEFP prévoit une démarche de planification écologique des écosystèmes de la région du lac Saint-Pierre.

MENACE

Activité humaine susceptible de causer préjudice à la biodiversité, soit par la modification, la destruction, la dégradation ou l'artificialisation des habitats, soit en portant

atteinte à des populations fauniques ou floristiques, soit en provoquant l'altération des fonctions écologiques.

Note

Les activités humaines peuvent causer des menaces directes ou indirectes à la biodiversité. La construction d'une route en est un bel exemple. Outre les menaces directes, telle la mortalité routière, les menaces indirectes occasionnées par la fragmentation des habitats peuvent avoir des effets négatifs considérables à long terme sur la biodiversité.

Note

Les catastrophes naturelles, comme les éruptions volcaniques ou les tsunamis, ne sont pas considérées comme des menaces aux écosystèmes parce qu'elles font partie du régime naturel de perturbation. Mais pour une espèce ou une population dont les chances de survie sont déjà hypothéquées par des menaces d'origine anthropique, les catastrophes naturelles peuvent devenir des menaces réelles.

Exemple

Les principales menaces à la biodiversité sont : la transformation des écosystèmes (fragmentation, conversion, uniformisation), la surexploitation, la pollution, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

État de référence, en termes de composition, de structure et de fonctionnement, relatif à un écosystème inaltéré.

Note

Nous déterminons si l'état d'un écosystème s'approche de l'intégrité écologique en comparant sa structure, sa composition en espèces et les processus écologiques qui s'y déroulent à un référentiel constitué par un écosystème naturel intact, caractéristique de la région naturelle à laquelle il appartient. L'intégrité d'un écosystème peut être maintenue malgré les perturbations naturelles qui l'affectent, tant que l'ampleur de celles-ci se situe à l'intérieur des limites de leur variabilité naturelle ou historique, et que la dynamique de l'écosystème se poursuit en direction d'un point d'équilibre caractéristique des écosystèmes de référence dans sa région. Ainsi, l'intégrité d'un écosystème exige un degré de naturalité élevé.

Note

Les activités de restauration écologique d'un écosystème devraient viser à atteindre un état naturel se rapprochant de son intégrité écologique.

Note

Un écosystème « en santé » peut être en équilibre sans toutefois être dans un état d'intégrité écologique, par exemple, un verger en régie biologique.

Synonyme

Intégrité de l'écosystème

Exemple

Un des principaux objectifs des aires protégées est de préserver des écosystèmes dans un état s'approchant de l'intégrité écologique pour servir de territoires témoins. Dans le cas où ces écosystèmes s'éloignent de l'état de référence, certaines administrations entreprennent des actions de restauration afin de faire évoluer leurs écosystèmes vers cet état d'intégrité écologique, par exemple, les brûlis contrôlés du parc national du Canada de la Mauricie.

Exemple

La forêt primaire, aussi appelée forêt vierge ou primitive, est un exemple d'écosystème ayant conservé son intégrité écologique.

DEGRÉ DE NATURALITÉ

Écart entre l'état d'un écosystème altéré par l'humain et l'état de référence de l'intégrité écologique.

Note

Le degré de naturalité s'exprime le long d'un gradient allant d'un état d'intégrité écologique, soit entièrement naturel, à un état entièrement artificiel (figure 2). Il s'évalue en fonction du niveau d'altération engendré par l'action humaine.

Degré de naturalité	Exemple
Intégrité écologique	Forêt primaire, réserve écologique
État naturel	Parc national, forêt aménagée selon l'approche écosystémique
État semi-naturel	Forêt aménagée intensivement
État artificiel	Plantation de maïs ou de sapin de Noël
État dégradé	Bande riveraine envahie de roseau commun
Détruit ou contaminé	Terril minier, site contaminé

Figure 2. Représentation du concept de gradient de naturalité, en utilisant quelques termes définis dans l'article et en donnant des exemples pour chaque niveau.

Note

Habituellement, la restauration fait progresser un écosystème vers un degré plus élevé de naturalité. La protection vise à maintenir, voire à rehausser le niveau de naturalité d'un site naturel.

Note

Il ne faut pas confondre le concept de « naturalité » avec celui de « naturalisation », qui désigne le fait qu'une espèce exotique se soit intégrée à la flore ou à la faune locale, jusqu'à en faire partie intégrante. On peut dire de cette espèce qu'elle est naturalisée.

Exemple

Les aires protégées du sud du Québec ont généralement un degré de naturalité moins élevé que celles du nord.

Exemple

Une forêt primaire est un exemple d'écosystème ayant un degré de naturalité maximal, c'est-à-dire ayant conservé son intégrité écologique ; sa composition, sa structure et ses fonctions écologiques n'ayant pas été altérées par l'Homme.

Conclusion

Les libellés des définitions présentées dans cet article sont originaux, bien qu'inspirés grandement de la littérature. Bien entendu, la liste de termes liés à la conservation définis dans le présent texte n'est pas exhaustive. Elle se concentre sur des notions à caractère général qui, à l'évidence, constituent une source de confusion. Force est par ailleurs de constater qu'aucun ouvrage francophone ne présente, à notre avis, une gamme complète de définitions satisfaisantes de ces notions à l'usage des acteurs engagés dans le domaine de la conservation. Nous concluons en affirmant que l'exercice était grandement nécessaire et constitue un pas de plus vers l'adoption d'un langage commun pouvant contribuer à l'établissement d'une culture de la conservation au Québec.

Remerciements

Merci à Catherine Moisan, pour la revue de la littérature, et à Paul-Émile Lafleur (MRN) pour sa contribution. Merci également pour leurs généreux commentaires à Frédéric Bujold (MRN), Marcel Darveau (Canards illimités Canada), Vincent Gérardin, Michel Leboeuf (Nature Sauvage), Patrick Plante (Initium), Francis Provencher (MRC de Rouville), Martin Vachon (MDDEFP) et Sylvie Vanpeene (Irstea). Enfin, un gros merci aux terminologues de l'Office québécois de la langue française, Jean Bédard et Ariane Royer, pour l'encadrement et la vision.

Bibliographie

- AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT, 2011. Disponible en ligne à : <http://www.eea.europa.eu/fr>. [Visité le 11-02-07].
- ANGERMEIER, P.L., 2000. The natural imperative for biological conservation. *Conservation Biology*, 14 : 373-381.
- CHRISTENSEN, M., et J. EMBORG, 1996. Biodiversity in natural versus managed forest in Denmark. *Forest Ecology and Management*, 85 : 47-51.
- ÇOLAK, A.H., I.D. ROTHERHAM et M. ÇALIKOGLU, 2003. Combining "Naturalness Concepts" with close-to-nature silviculture. *Forstwissenschaftliches Centralblatt*, 122 : 421-431.
- CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, 2008. Ecosystem Approach Sourcebook. Disponible en ligne à : <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/>. [Visité le 11-02-07].
- CÔTÉ, M., 2004. Dictionnaire de la foresterie, sous la direction de Marc Côté. Éditions Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Québec, 744 p.
- FERRY, L., 1992. Le nouvel ordre écologique – L'arbre, l'animal et l'homme. Grasset, Paris, 275 p.
- GILG, O., 2004. Old-growth forests characteristics, conservation and monitoring. Habitat and species management technical report N° 74 bis, Réserves naturelles de France et L'Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 96 p.

- GUAY, J.P., M. BARRETTE et L. BÉLANGER, 2008. Naturalité des écosystèmes forestiers : présentation du concept et proposition d'une méthode d'évaluation. Rapport présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Québec, 54 p.
- HOLDGATE, M., 2008. Le chemin parcouru – Ça suffit !, Planète conservation, 38(3) : 9.
- IUCN-CMP, 2006a. Unified classification of conservation actions, Version 1.0. Disponible en ligne à : <http://www.iucn.org/themes/ssc/sis/classification.htm>. [Visité le 11-02-15].
- IUCN-CMP, 2006b. Unified classification of direct threats, Version 1.0. Disponible en ligne à : <http://science.natureconservancy.ca/salishsea/documents/Background/general/IUCN-CMP%202006b.pdf>. [Visité le 11-02-15].
- Kasisi, R., 2012. Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion. [En ligne] In Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, 12 (2) : DOI: 10.4000/vertigo.12263.
- Kasisi, R., 2012. Divided we fall: rethinking biodiversity planning in the context of development in Sub-Saharan Africa. Journal of Sustainable Development, 5 : 42-57.
- KASISI, R. et P. JACOBS, 2002. Les stratégies et plans d'action pour la conservation de la diversité biologique : un défi culturel et scientifique. Ressources marines et traditions, Bulletin de la CPS, 13 : 14-23.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT), 2010. La biodiversité et l'urbanisation. Guide de bonnes pratiques pour la planification territoriale et le développement durable. MAMROT, Québec, 178 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2011a. Conservation des espèces. Disponible en ligne à : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/conservation.jsp>. [Visité le 11-03-22].
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2011b. Plan Nord. Document de consultation. Fiches synthèses. Engagement gouvernemental de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles. MRNF, Québec, 56 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2011c. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, 1995-2000. Disponible en ligne à : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme.jsp>. [Visité le 11-02-21].
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, 2011a. Règlements sur les parcs. Disponible en ligne à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_9/P9R25.htm. [Visité le 11-03-25].
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, 2011b. Plan de développement durable du Québec, « Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie ». MDDEP, Québec, 43 p.
- NATURE-QUÉBEC, 2011. Évaluation du gradient de naturalité des peuplements aménagés : un outil pour une sylviculture écosystémique. Nature-Québec, Québec, 174 p.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, 2011. Grand dictionnaire terminologique. Disponible en ligne à : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html>. [Visité le 11-02-14].
- PARCS CANADA ET LE CONSEIL CANADIEN DES PARCS, 2008. Principes et lignes directrices pour la restauration écologique dans les aires naturelles protégées du Canada. Parcs Canada, Gatineau, 99 p.
- PARCS QUÉBEC, 2011. Réseau Sépaq. Disponible en ligne à : <http://www.sepaq.com/pq/jac/conserver/integrite-ecologique.dot>. [Visité le 11-02-07].
- PARENT, S., 1990. Dictionnaire des sciences de l'environnement. Éditions Hatier-Rageot, Paris, 748 p.
- PARK, C., 2007. Dictionary of environment and conservation. Éditions Oxford University Press, New York, 522 p.
- PLANTE, P., 2010. La conservation. In Vivo, 30 (4) : 6-7.
- RAMADE, F., 2002. Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement, 2^e édition. Éditions Dunod, Paris, 1075 p.
- TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE INFORMATISÉ, 2011. Disponible en ligne à : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>. [Visité le 11-02-14].
- UICN, WWF et PNUE, 1980. Stratégie mondiale de la conservation, La conservation des ressources vivantes au service du développement durable. IUCN, Gland, 69 p.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, 1988. Notre avenir à tous (Rapport Brundtland). Disponible en ligne : <http://www.iucn.org/fr/>. [Visité le 11-02-15].
- UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (EPA), 2011. Disponible en ligne à : <http://www.epa.gov/>. [Visité le 11-02-14].
- VEYRET, Y., 2007. Dictionnaire de l'environnement, Sous la direction d'Yvette Veyret. Éditions Armand Colin, Paris, 403 p.
- WART, H., 1993. The dictionary of ecology and environmental science. Editions Henry Holt and Company, New York, 632 p.

Des professionnels disponibles 11 h par jour*!

Services conseils sur rendez-vous :

Lundi au jeudi 9 h à 20 h
Vendredi 9 h à 16 h

* Du lundi au jeudi.

2 PLACES D'AFFAIRES
1638, rue Notre-Dame
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3B6
1095, boulevard Pie-XI Nord
Québec (Québec) G3K 2S7

UN SEUL NUMÉRO : 418 872-1445
www.desjardins.com/caisse-piemont-laurentien

facebook



Desjardins
Caisse populaire du Piémont Laurentien

Sélection
Laminard inc.

Diane Lemay et Pierre Savard, prop.

- Encadrement
- Laminage
- Matériel d'artiste
- Cours de peinture
- Galerie d'art

254, rue Racine
Loretteville (Québec)
G2B 1E6

Tél. : (418) 843-6308

Fax. : (418) 843-8191

Courriel : selection.laminard@videotron.ca
www.selectionart.com